



DOCUMENT D'INFORMATION
CRITÈRES DU CHOIX DES SPORTS
FINALES DES JEUX DU QUÉBEC

Juin 2011

Les modifications sont en jaune par rapport aux critères précédents.

Pré-requis	
<p>A. La fédération sportive doit déposer son Modèle de développement de l'athlète (MDA) au MELS en respectant les paramètres établis par le MELS en incluant, entre autres, la justification du programme des Jeux du Québec. *</p> <p>B. Être membre de SPORTSQUÉBEC</p> <p>C. La fédération sportive doit obligatoirement être subventionnée par le MELS au niveau du programme PSDE pour déposer sa candidature et être présente aux Jeux du Québec.</p> <p>D. Appuyer son dépôt de candidature par résolution du conseil d'administration de la fédération sportive.</p> <p>* Une fédération sportive qui possède plus d'un plan de développement pour 2 disciplines différentes doit déposer 2 demandes du choix des sports. Ex : gymnastique et trampoline, vélo de route et BMX</p>	
Critère 1 (10%)	Détails
Modèle de développement de l'athlète (MDA) de la fédération sportive.	Le pointage accordé par le MELS pour le modèle de développement de l'athlète de la fédération sera pondéré à 10% du pointage total de l'ensemble des critères du choix des sports.
Critère 2 (50%)	Détails
<p>2. Participation antérieure à la Finale des Jeux du Québec</p> <p>2.1 Sports au programme</p> <p><u>Total participation 19 régions</u> = % contingent maximum x 19 régions</p> <p>Une fédération qui n'arrive pas à se classer parmi les sports au programme sera considérée comme nouveau sport lors de son prochain dépôt.</p>	<p>Afin de reconnaître le développement régional, la moyenne de participation d'un sport aux deux dernières Finales, sera considérée et ensuite pondérée à 50 % du pointage total de l'ensemble des critères du choix des sports.</p> <p>La participation équivaut à : nombre total d'athlètes pour un sport, pour les 19 régions, inscrits dans l'application de SPORTSQUÉBEC suivant la tenue de la Finale, divisé par le contingent maximum d'un sport pour les 19 régions (contingent maximum d'un sport = contingent maximum d'une région multiplié par 19 régions).</p>
<p>2.2 Nouveaux sports</p> <p><u>Nombre de régions actives</u> = % 19 régions</p> <p>Note : Un nouveau sport est soit un sport qui n'a jamais participé à la Finale ou un sport dont la présence a été interrompue pour une Finale ou plus.</p>	<p>Pour évaluer la participation des nouveaux sports, sera considéré : le nombre de régions où il y a une pratique dans les catégories ciblées pour les Jeux du Québec et une catégorie précédente pour ce sport divisé par 19 régions. Sera pris en compte comme pointage le pourcentage rapporté sur 100 points et ensuite pondéré à 50 % du pointage total de l'ensemble des critères du choix des sports.</p>

	<p>La fédération devra démontrer qu'il y a une pratique active selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entraîneurs actifs - Nombre d'officiels actifs - Nombre d'athlètes ciblés - Nombre de clubs - L'URLS devra approuver la région active. <p>Le jury du choix des sports se réserve le droit de définir s'il y a présence active ou non dans une région.</p>
Critère 3 (20%)	Détails
<p>Critère du développement sportif régional</p> <p><u>Jeux régionaux</u> 12 finales régionales sur une possibilité de 19 = 63% rapporté sur 15 point = 9,45</p> <p><u>Répondant régional</u> 12 répondants sur une possibilité de 19 = 63% rapporté sur 5 point = 3,15</p>	<p>Pour évaluer le développement sportif d'un sport, la participation aux Jeux régionaux sera évaluée et rapportée sur 15% du pointage total de l'ensemble des critères du choix des sports.</p> <p>Nombre de répondant régional sur 19 inscrits dans la base de données rapporté sur 5%</p>
Critère 4 (15%)	Détails
<p>Performance sur la scène canadienne (cote SLS)</p>	<p>La performance d'un sport sur la scène canadienne sera considérée pour sélectionner les sports.</p> <p>La valeur considérée sera le pointage accordé par le MELS pour la performance de ce sport sur la scène canadienne dans l'évaluation des plans de développement de l'excellence pour le cycle en cours.</p> <p>La note accordée par le MELS à un sport sera divisée par le pointage maximum (40 pts) pour ainsi obtenir un pourcentage et donc un pointage sur 100 points. Cette note sera pondérée à 15 % du pointage total de l'ensemble des critères du choix des sports.</p>
Critère 5 (5%)	Détails
<p>Débouchés du sport sur les Grands Jeux :</p> <p>5 points seront accordés si le sport est présent à l'un des Grand Jeux suivants; Jeux Olympiques et Jeux du Canada.</p>	<p>La présence d'un sport aux Jeux Olympiques ou aux Jeux du Canada sera considérée.</p> <p>Le pointage cumulé pour un des Grands Jeux sera pondéré à 5 % du pointage total de l'ensemble des critères du choix des sports.</p>

D. Respect des critères et des ententes

Les sports sélectionnés pour les Jeux devront en tout temps respecter les critères d'admissibilité et aussi respecter les termes du protocole d'entente intervenu entre **SPORTSQUÉBEC** et la fédération sportive. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'imposer des sanctions contre un sport qui ne respecte pas ses obligations et ultimement d'expulser celui-ci.

E. Jury du choix des sports

Un comité d'experts analysera chacun des dossiers à partir des nouveaux critères et du processus de sélection mis en place par la Commission des Jeux du Québec.